

## **Le Secourisme à l'école... Ce n'est plus un rêve mais un devoir !**

*Il y a des milliers d'accidents chaque année qui se font dans un environnement familier comme la maison, l'école, au travail...*

Le laps de temps d'attente de l'arrivée des secours provoque chez le blessé une aggravation de son état. C'est donc pendant ce temps que nous devons agir !

### **Qu'est ce que le PSC1 ? (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)**

Il s'agit d'une formation de 10/12h qui dispense des gestes de premiers secours. Un certificat de compétences est délivré en fin de formation.

Cette formation remplace l'AFPS abrogé au 1er août 2007.

### **L'obligation à l'école ?**

La circulaire du 14 septembre 2006

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/33/MENE0601175C.htm>

explique que le secourisme prend place à l'école !

### **A l'école primaire...**

Un dispositif "Apprendre à Porter Secours" (APS) a été initié en 1997, il comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours, intégré dans les programmes scolaires et qui tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant.

### **Au collège...**

La formation du PSC1 est dispensée aux élèves jusqu'à l'obtention du certificat de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

### **Au lycée (formation générale)...**

Les élèves titulaires du PSC1 doivent pouvoir suivre une formation continue qui consiste en une actualisation des connaissances et des gestes techniques.

Les autres recevront la formation.

### **Au lycée (formations professionnelles et technologiques)...**

Ils peuvent suivre le même cursus de formation aux premiers secours mais ils bénéficient en plus dans le cadre de la santé et sécurité du travail d'un dispositif spécifique : la formation de sauveteur secouriste du travail (SST).